

Séances du 20 septembre et 6 décembre 2011

Séance du 20 septembre

Informations :

Travaux S.N.C.F. : une antenne radio a été installée sur le toit de la mairie pour environ 6 mois pendant les travaux pour établir des communications le long de la voie de chemin de fer. La S.N.C.F. versera la somme de 250 € à la coopérative scolaire pour dédommagement.

P.C.S (Plan Communal de Sauvegarde) : Avec l'assistance de la D.D.T, le document support qui prévoira la marche à suivre en cas de rupture de barrage est en préparation.

Bibliothèque : Mme Bernard, bénévole de la bibliothèque de Saint Denis a pu bénéficier d'une formation gratuite proposée par la Bibliothèque Départementale de Prêt. Elle suggère l'achat de bac à roulettes pour les livres des enfants au prochain budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Institue la P.A.E (Participation pour l'Aménagement) en remplacement de la T.L.E (Taxe Locale d'Equipement) et maintient le taux à 2%.
- Autorise le Maire à déposer des demandes de subventions pour
 - La réalisation du parking de la salle polyvalente pour faciliter l'accès aux handicapés. Le devis est estimé à 12 914.11 € par la société EUROVIA.
 - La création d'une voie goudronnée entre « Le Chatenet / le Mas / le Puy Mignon » à la place du chemin rural pour un devis estimé à 11 735.15 € par la société SIORAT.
 - Le remplacement des feux clignotants du virage du Chatenet pour un devis estimé à 2 669.47 € par la société S.P.I.E.
- Décide de faire réaliser les panneaux signalétiques pour la dénomination des rues à l'entreprise SARL T.T.I.

Séance du 6 décembre

Informations :

Dates à retenir : vœux de la Municipalité , le 7 janvier 2012 à 18h ; repas des aînés, le 5 février.

A.R.S : suite aux discussions concernant le projet régional de santé, les élus déplorent

- que la gestion soit prise en charge par le conseil de surveillance dans les hôpitaux et non plus par un conseil d'administration.
- La durée d'attente trop longue pour une simple prise de rendez-vous chez un médecin surtout les spécialistes.
- Le manque de place pour l'accueil des personnes âgées, surtout dans les territoires ruraux et aussi le manque de médecins de proximité.
- Trop de recours au SAMU lié à la complication d'accès chez un médecin de garde.
- Le manque de personnels soignants dans les EPADH.

Diagnostic territorial : le cabinet GEOSCOPE spécialisé dans l'étude des documents d'urbanisme va organiser une réunion le 18 janvier 2012 à 9h30 à la salle du Chatenet pour présenter les résultats de son étude sur les 4 communes (La Geneytouse , Masléon, Eybouléuf et Saint Denis).

S.N.C.F. : à compter du 11 décembre 2011, des arrêts supplémentaires sont prévus à la gare de Saint Denis à la mi-journée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de demander l'adhésion de la commune au partenariat de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (C.E .E) proposé par le S.E.H.V (Syndicat Energie Haute Vienne). Cette adhésion permettra à la commune de bénéficier de subvention pour les travaux d'économies d'énergie à réaliser .
- décide d'attribuer :
 - une subvention de 6 € par enfant (30 élèves de Saint Denis sont concernés) aux Jeunesses Musicales de France.
 - une subvention de 102 € par élève pour participer à la classe de découverte à Meschers. Ce voyage est organisé par l'école de Masléon du 2 au 6 avril 2012 et concerne 17 enfants de Saint Denis des Murs.
- Accepte le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées à la communauté de Communes de Noblat, correspondant aux compétences «petite enfance» et « musique » ainsi qu'à l'intégration de la commune de Saint Paul.
- Accepte la demande d'intégration de la commune de Saint Paul dans le comité de jumelage « Aigues Vives Noblat » par 7 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.
- Décide d'acheter un cadeau pour Mme Chabrier Marie qui fêtera ses 100 ans le 25 décembre 2011.
- Accepte la demande de deux habitants demeurant à la « chaussade » pour l'entretien des bois sectionnaux au lieu dit « Des Rochers » suivant un contrat annuel entre la commune et les demandeurs qui récupéreront le bois de chauffage.
- Décide de procéder à un échange de parcelles au lieu-dit « Les Tupes » pour finaliser le tracé définitif du chemin de randonnée qui est inscrit au P.D.I.P.P.R (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Petites Randonnées) depuis septembre.